La France accueillera la prochaine Assemblée pléniÃ"re du GIEC

Dossier de

de /> la rédaction de H2o November 2017

Les 195 pays membres du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, se sont réunis du 6 au 10 septembre 2017 en Assemblée pléniÃ"re à Montréal (Canada). La France accueillera la prochaine Assemblée pléniÃ"re du GIEC en 2018.

Au cours de la réunion pléniÃ"re de septembre 2017, la France s'est officiellement portée candidate pour l'accueil de la prochaine Assemblée pléniÃ"re du GIEC au début de l'année 2018. En accueillant la 47Ã"me assemblée pléniÃ"re, la France marque un soutien résolu aux travaux du GIEC dans un contexte budgétaire fragile pour l'institution.

Cette 46à me session plénià re du GIEC a notamment permis l'approbation des sommaires détaillés des 3 volumes du 6e Rapport d'évaluation : le volume 1 traite des aspects scientifiques du systà me climatique et de l'évolution observée et attendue du climat ; le volume 2 traite des questions concernant la vulnérabilité des systà mes socioéconomiques et naturels aux changements climatiques, les impacts de ces changements et les possibilités de s'y adapter ; le volume 3 évalue les solutions envisageables pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et atténuer ainsi l'ampleur du changement climatique. À l'initiative de la France, il a été également décidé qu'une attention particulià re sera porté dans le volume 2, aux effets du changement climatique en Méditerranée à travers un chapitre dédié à cet espace à for enjeu. L'adoption des sommaires détaillés des 3 volumes marque une étape importante dans le processus d'élaboration du VIe Rapport d'évaluation qui sera suivi de l'appel à candidatures du GIEC des auteurs et des éditeurs de revue pour cette nouvelle édition. Le VIe Rapport servira de base scientifique au premier bilan global prévu en 2023 par l'accord de Paris, qui permettra d'évaluer les efforts accomplis par la communauté internationale dans la lutte contre le changement climatique.

Environnement France